

Rétrofolies

Samedi 4 et dimanche 5 septembre 2010

Prologue le vendredi 3 septembre à St Martin d'Abbat

Prologue : vendredi 3 septembre

Les Rétrofolies 2010 vont vous faire conduire cette année, sur les rives de la Loire. Un circuit choisi et organisé par Philippe Garcia et Sylvain Thiesset.

Prologue le vendredi soir à St Martin d'Abbat dans un gîte. 37 places disponibles seulement. Pour limiter la longueur des étapes, le départ des RETROFOLIES aura lieu à Sully sur Loire. 20 km à faire le matin pour ceux qui seront au prologue.

Départ à 7h30.



Samedi 4 septembre

SULLY SUR LOIRE

8h Place du château.

Rassemblement des Rétrofolies

8h30 Départ

Entre forêt d'Orléans (au Nord) et Sologne (au Sud), au carrefour des routes de l'Histoire (route de la vallée des Rois, route Jacques Cœur en Berry, route des Hauts dignitaires de la Seine à la Loire), la cité ligérienne accueille au fil des saisons les amateurs de randonnées, de pêche, de chasse, d'équitation, mais aussi de musique ou de gastronomie

Hostellerie du Grand Sully
10, bd du Champ de Foire
Classement H R T
13 chambres - 50 couverts
Ch 46 /70 € R 25/52 E
Tél. 02 38 36 27 56
Fax. 02 38 36 44 54

Hôtel de La Gare
47, avenue de la Gare
Classement H R NC routier
9 chambres - 72 couverts
de 35€ à 40€
Tél. 02 38 36 36 63
06 85 38 78 21

Hôtel Henri IV
1, rue Porte de Sologne
Classement H NN
12 chambres
de 41 € à 49 €
Tél. 02 38 36 42 36
Fax. 02 38 36 62 40

Hotel La Tour
19, rue Porte de Sologne
Classement H
16 chambres
de 39 à 48 Euros
Tél. 02.38.36.21.72
Fax. 02.38.36.37.63

BRIARE

Le cortège suivra la vallée de la Loire par les petites routes en flânant. Notre première étape sera Briare et son célèbre pont-canal.

Arrêt casse-croûte

COSNES-COURS-SUR-LOIRE

Deuxième ville du département de la Nièvre, avec 11 585 habitants, Cosne-Cours-sur-Loire structure la vie locale du Haut Val de Loire nivernais.

Fusionnel, tel est le lien entre le fleuve et Cosne. C'est dans le dernier coude du Nohain ("Cosne" vient du celte "condate": l'angle) que la ville est née, juste avant sa confluence avec la Loire, à mi-parcours entre sa source, au Mont Gerbier de Jonc et son estuaire, à Saint-Nazaire. Nous prendrions notre repas au camping de l'Île



VERDIGNY (près de Sancerre)

La confrérie du Cep de Vigne de Verdigny en Sancerre et son grand Maître Jean-Pierre Perron nous recevra pour nous faire déguster leur spécialité des vins de Sancerre.

Nous reprendrons la route par le chemin des écoliers. Sylvain et Philippe vous garantissent une promenade superbe.

NEUVY SUR BARANGEON

La Grande Garenne qui nous a déjà accueillis, sera notre étape du samedi. Un cadre superbe, des installations de qualité.

Repas du soir avec soirée dansante et hébergement.



Dégustation d'Huîtres

Cette année, la dégustation se fera le dimanche matin. Thierry Brossier notre spécialiste de Pruniers-en-Sologne nous promet un régal.



NOUAN LE FUZELIER

La Confrérie de la Grand Table du Fuzelien recevra les Rétrofoldings pour la dégustation de leur célèbre saucisson.

SALBRIS

Le CRJS recevra les Rétrofoldings au centre pour le repas de midi avant la dernière étape vers ROMORANTIN.

TARIFS (inscription)

A réexpédier avant fin Juillet

Motos, side-cars, triporteurs	10 €
Auto et camionnettes et utilitaires	15 €
Gratuit pour les membres de l'Oméga à jour de leur cotisation ainsi que pour les véhicules d'avant 1930.	

Vendredi 3 septembre

Prologue - facultatif -

St Martin d'Abbat Gite 37 places 35 €

Samedi 4 et Dimanche 5 Septembre avec hébergement

Week-end complet adulte..... 130 €
Casse-croûte du samedi matin, repas du samedi midi, soirée dansante du samedi soir, hébergement au domaine de la Grande Garenne, petit déjeuner, dégustations d'huîtres et repas du midi avec les animations prévues du week-end.

Week-end complet enfants de moins de 12 ans 40 €

Dimanche seul 35 €

REGLEMENT DES RETROFOLIES

II est rappelé que les RETROFOLIES sont une promenade touristique et n'ont aucun caractère compétitif.

EN CE QUI CONCERNE LE CODE DE LA ROUTE

ARTICLE CODE 1 : Ce n'est ni une compétition, ni un rallye avec épreuves. Néanmoins, plusieurs règles sont à respecter. Elles régissent normalement les véhicules terrestres à moteur.

ARTICLE CODE 2 : Les responsabilités respectives du propriétaire et du conducteur sont déterminées par les règles de droit commun en matière de mise à disposition gracieuse du véhicule.

ARTICLE CODE 3 : Le transport bénévole des passagers est soumis à législation et à la jurisprudence actuellement en vigueur.

ARTICLE CODE 4 : Chaque conducteur est responsable des dommages causés par son véhicule à d'autres participants ou à des tiers.

ARTICLE CODE 5 : Le conducteur doit avoir son véhicule conforme aux prescriptions du code de la route, il doit avoir :

ADMINISTRATIVEMENT

- une carte grise normale ou
- une carte grise de collection
- une assurance

TECHNIQUEMENT :

- Signalisation
- Éclairage
- Rétroviseur
- Freins
- etc...

ARTICLE CODE 6 : Le conducteur doit respecter:

- Les prescriptions du code de la route pendant la durée du parcours.
- Limitation de vitesse
- Distance entre les véhicules - etc...

EN CE QUI CONCERNE LES RETROFOLIES

ARTICLE 1 : Le comité organisateur est composé du conseil d'administration Oméga de Sologne

ARTICLE 2 : Cet organisme est compétent pour

- l'organisation matérielle
- Les contacts avec les pouvoirs publics
- Les relations avec les médias

ARTICLE 3 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION

afin de pouvoir réaliser un dépliant publicitaire le plus précis possible, une DATE LIMITE D'INSCRIPTION est fixée, nous devons avoir à ce moment tous les éléments

- Marque type et année du véhicule
- Nombre de personnes
- Mode d'hébergement

ARTICLE 4 : Le montant des frais d'inscription a été établi pour la manifestation et doit avoir été versé à ordre de l'OMEGA à la date limite prévue.

- La date limite de désistement autorisant un remboursement est fixée dans le dossier d'inscription.

- En cas de désistement tardif il ne sera effectué aucun remboursement à moins d'un motif grave.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Nous avons pris les dispositions suivantes

- 1 - Deux personnes maximum par véhicule plus vos enfants mineurs.
- 2 - Les personnes non inscrites aux Rétrofolies ne peuvent y participer.

ARTICLE 6 : Un service d'ordre interne à la manifestation, mis en oeuvre par le comité organisateur, assurera la liaison avec la gendarmerie.

ARTICLE 7 : Au départ des Rétrofolies, chaque équipage recevra:

- Une plaque rallye, nous vous demandons de réaliser un support
- Un dossier comportant tous les éléments permettant de participer à la manifestation.

ARTICLE 8 : Vous devrez suivre l'itinéraire établi pour lequel un contrat assurance responsabilité civile a été souscrit, un journal de route est réalisé à cet effet

Conduite jugée dangereuse en particulier non-respect du code de la route pourront être exclus.

Dans ce cas, les droits d'inscription ne seront pas remboursés. ,

ARTICLE 9 : A l'issue de la manifestation, une remise des prix est prévue. Chaque équipage recevra un trophée, des coupes seront remises en plus à quelques équipages (un jury est habilité à en décider.).

ARTICLE 10 : RÉCLAMATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT : Par son inscription, tout participant accepte sans restriction le présent règlement, ainsi que les compléments qui pourraient être communiqués lors du départ.

- Les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs.
- Les décisions seront sans appel.
- Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours.

ARTICLE 11 : Un droit sera perçu pour les véhicules ayant une publicité actuelle sauf cas particuliers à l'appréciation des organisateurs.

ARTICLE 12 : tout conducteur signalé en état d'ébriété sera exclu de la manifestation

Le Comité organisateur.

INSCRIPTION RETROFOLIES 2010

à retourner avant le 30 juillet 2010

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél portable courriel

Véhicule

Auto Moto scooter cyclecar utilitaire
Entourez la mention choisie qui correspond à votre véhicule, naturellement et sans tricher !
Marque Type Nationalité Année Puissance

Une photo serait la bienvenue.

Participants

Motos, side-cars, triporteurs	10 € x	=	
Auto et camionnettes et utilitaires	15 € x	=	

Gratuit pour les membres de l'Oméga à jour de leur cotisation ainsi que pour les véhicules d'avant 1930.
Rappel : Inscription à l'Oméga, 15 € par personne, 25 € pour une famille quel que soit le nombre de personnes.

Vendredi 4 septembre Prologue - facultatif -
St Martin d'Abbat : Gîte :
repas du vendredi soir, hébergement, petit déjeuner
..... 35 € x =

Samedi 5 et Dimanche 6 septembre

Week-end complet adulte	130 €	x	=	
Week-end complet enfants - 12 ans	40 €	x	=	
Dimanche seul	35 €	x	=	

TOTAL

Date limite d'inscription : 30 Juillet 2010. **Inscription** et règlement à expédier à :
Omega de Sologne, La Pézière - 41200 PRUNIERS-en-SOLOGNE
Règlement par chèque à l'ordre de OMEGA de Sologne

J'ai pris connaissance du règlement.

Signature précédée de «Bon pour accord»